

CONDITIONS PARTICULIERES DU PASS PARKING PREMIUM

Article 1 – Définitions

Le service Pass Parking Premium est proposé par AÉROPORTS DE PARIS sur le Portail de Services Internet.

Le Pass Parking Premium est une carte d'abonnement aux parkings, commandée exclusivement en ligne sur aeroportsdeparis.fr, pour une durée de validité déterminée. Le Pass Parking Premium permet le stationnement sur les parkings au contact des terminaux, ainsi qu'aux zones Premium, selon trois périmètres choisis à la souscription :

- Parking au contact de Paris-Orly : P0 dont la zone dédiée P0 Premium, P2 (sous le terminal Orly Ouest), P1 et P3 (au contact du terminal Orly Sud),
- Parkings au contact de Paris-CDG : les parkings proches de Paris-CDG, P1 (terminal 1), P3Sud (terminal 3), PAB (terminaux 2A, 2B), PCD (terminaux 2C, 2D), PEF (terminaux 2E, 2F) et P2G (terminal 2G), avec l'accès aux zones Premium P1 Premium, PCD Premium et PEF Premium.
- Parkings au contact de Paris-Orly et Paris-CDG : les parkings proches précités de Paris-Orly + les parkings proches précités de Paris-CDG : P0 dont la zone dédiée P0 Premium, P2 (sous le terminal Orly Ouest), P1 et P3 (au contact du terminal Orly Sud), P1 (terminal 1), P3Sud (terminal 3), PAB (terminaux 2A, 2B), PCD (terminaux 2C, 2D), PEF (terminaux 2E, 2F) et P2G (terminal 2G), avec l'accès aux zones Premium P1 Premium, PCD Premium et PEF Premium.

Le Pass Parking Premium permet l'accès aux zones Premium, sans réservation préalable.

Article 2 – Souscription

La souscription des Pass s'effectue en ligne sur le site aeroportsdeparis.fr, avec paiement sécurisé par carte bancaire (cartes acceptées – Visa, Carte Bleue, Europcard Mastercard, American Express. Les eCB ne sont pas acceptées).

3 périmètres de parkings sont proposés, les tarifs sont accessibles à l'adresse URL suivante <http://www.aeroportsdeparis.fr/ADP/fr-FR/Passagers/NosServices/PassPremium/>

Conformément à l'article L121-20 du Code de la consommation, l'Utilisateur consommateur dispose d'un délai de 7 jours francs à compter de sa commande pour exercer son droit de rétractation en adressant un courrier postal ou un message électronique, avec son numéro de commande au bureau des abonnements qui a traité sa commande :

- Bureau des abonnements de Paris-Orly : Orly Zone de Fret - bâtiment 288 - 94396 Orly

CONDITIONS PARTICULIERES DU PASS PARKING PREMIUM

aérogares cedex

Mail : aboparco@adp.fr, tel : 01 49 75 03 13 ou 01 49 75 03 24 ou 01 49 75 00 21

- Bureau des abonnements de Paris-CDG : Unité Opérationnelle Parcs et Accès – rue de l'Archet – bâtiment 5604 - BP 24101 - 95711 Roissy CDG Cedex,

Mail : aboparc-cdg@adp.fr

Au-delà de ce délai, les Pass ne peuvent être résiliés et aucun remboursement ne sera effectué.

Il n'est pas prévu de modification possible des dates, ni des périodes après souscription.

L'Utilisateur doit ensuite remplir tous les champs obligatoires du formulaire de souscription accessible à l'adresse URL suivante : http://www.aeroportsdeparis.fr/ADP/fr-FR/Passagers/NosServices/PassPremium/#formulaire_service

AÉROPORTS DE PARIS se réserve le droit de refuser la souscription au Pass Parking Premium en cas de communication de données erronées ou incomplètes ou dans le cas de non validité ou de non acceptation de la Carte Bancaire.

Les commandes sont traitées dans un délai minimum de 8 jours, envoi de la carte par la Poste inclus. A la remise de la carte d'abonnement pour expédition par la Poste, le bureau des abonnements envoie un message de confirmation du suivi de commande à l'adresse e-mail indiquée par le client dans son espace personnel.

Article 3 – Conditions d'utilisation

La souscription au Pass Parking Premium suppose l'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation du site de Services Internet et des présentes Conditions Particulières.

AÉROPORTS DE PARIS se réserve le droit de modifier à tout moment tout ou partie des présentes Conditions Particulières.

Il est rappelé que le stationnement et l'arrêt des véhicules dans les parcs et emplacements de l'aéroport de Paris-Orly et de Paris Charles de Gaulle sont soumis au règlement d'utilisation applicable aux parcs concernés.

Le stationnement est limité à 30 jours consécutifs. En cas de dépassement de cette durée de stationnement autorisée, ainsi qu'en cas de sortie de parking postérieure à la fin de validité du Pass, le porteur devra s'acquitter d'un montant, correspondant à la durée de stationnement non couverte par l'abonnement calculé sur la base du tarif horaire du parking concerné.

Chaque utilisateur devra obligatoirement disposer de sa carte d'accès pour utiliser un parc de stationnement. Aucune sortie gracieuse ne sera accordée.

CONDITIONS PARTICULIERES DU PASS PARKING PREMIUM

Pour des raisons de confidentialité des données, seuls les services de police, sous réquisition judiciaire, sont habilités à demander des informations liés aux cartes d'abonnements.

Article 4 : Remplacement de carte

Toute perte ou vol de carte doit-être communiqué impérativement et dans les plus brefs délais au Bureau des Abonnements qui a traité sa demande, ou sur le site internet AÉROPORTS DE PARIS à l'adresse suivante: <http://www.aeroportsdeparis.fr/ADP/fr-FR/Passagers/Accueil/Aide-et-Contact.htm>.

La perte ou la dégradation de carte n'exonère en aucun cas l'abonné du paiement des dépassements éventuels. La carte sera remplacée et réexpédiée sous réserve du paiement d'une indemnité de 20€ TTC, sauf production d'une déclaration de vol auprès des services de police ou de gendarmerie.

Article 5 – Dispositions financières

5.1 Prix et facturation

L'intégralité de la somme est payée et facturée lors de la commande.

Les tarifs des Pass Premium sont accessibles à l'adresse URL suivante

<http://www.aeroportsdeparis.fr/ADP/fr-FR/Passagers/NosServices/PassPremium/>

AÉROPORTS DE PARIS se réserve le droit de modifier ces tarifs à tout moment, sans préavis, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux souscriptions préalablement acceptées par Aéroports de Paris.

Toutes les factures sont consultables et imprimables depuis l'espace client sur le site aeroportsdeparis.fr.

5.2 Paiement

AÉROPORTS DE PARIS a confié à la banque BNP PARIBAS la gestion des paiements à distance par Carte Bancaire des Services AÉROPORTS DE PARIS.

Le paiement en ligne des Services AÉROPORTS DE PARIS s'effectue ainsi via le système sécurisé de paiement par Carte Bancaire à distance Merc@net qui repose sur l'utilisation de la technologie S.S.L de cryptage et de transfert de données. Toutes les informations collectées lors de l'opération de paiement à distance sont immédiatement cryptées (en mode SSL) et

CONDITIONS PARTICULIERES DU PASS PARKING PREMIUM

enregistrées sur le serveur de paiement sécurisé de la BNP PARIBAS et ce, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Ces informations ne sont connues que des serveurs de la BNP PARIBAS. Aucune donnée de paiement n'étant stockée sur le site de Services Internet, tout risque de fraude par piratage du site est écarté.

Les Cartes Bancaires acceptées pour le paiement par AÉROPORTS DE PARIS sont Carte bleue, Visa, MasterCard et American Express.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, l'Utilisateur bénéficie d'un droit individuel d'accès, de rectification et de suppression des informations collectées par la BNP BARIPAS lors de l'opération de paiement à distance, gestionnaire du traitement de données personnelles créé à partir desdites informations. L'Utilisateur est informé que les dispositions relatives à l'utilisation frauduleuse de sa Carte Bancaire sont celles résultant de la convention conclue entre l'Utilisateur et l'établissement bancaire émetteur de ladite Carte Bancaire.

Article 6 – Responsabilité

Conformément à la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 relative à la confiance en l'économie numérique et à l'article L. 121-20-3 du Code de la consommation, AÉROPORTS DE PARIS est tenue à l'égard de l'Utilisateur consommateur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat à distance.

AÉROPORTS DE PARIS ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'un quelconque dommage ou préjudice de toute nature, et notamment immatériel consécutif ou non, tels que, sans que cette liste soit exhaustive, le préjudice d'image, la perte de chance, de bénéfice, de revenus, de chiffre d'affaires de données, de clientèle ou de commandes.

AÉROPORTS DE PARIS ne peut accepter aucune réclamation et aucun remboursement, relatifs à toute inexécution ou mauvaise exécution de la prestation qui est fournie à l'Utilisateur, imputable soit à l'Utilisateur, soit au fait d'un tiers étranger à la prestation, soit à un cas de force majeure.

Sauf disposition légale contraire, la responsabilité d'Aéroports de Paris ne saurait être engagée du fait d'une faute d'un Partenaire.

Article 7 – Réclamations

Toute demande d'informations, de précisions et réclamations éventuelles doit être adressée à la rubrique "contactez-nous" du Site, à l'adresse suivante :

<http://www.aeroportsdeparis.fr/ADP/fr-FR/Passagers/Accueil/Aide-et-Contact.htm>